

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

COMMUNE DE WICKERSCHWIHR

Mairie de WICKERSCHWIHR
37 Grand'Rue - 68320 - WICKERSCHWIHR

ARRETE N°44/2025 du 12 juin 2025

Mettant à l'enquête publique le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Wickerschwihr

Le Maire,

- VU** le code de l'Urbanisme et notamment ses articles L153-41 ;
- VU** le code de l'environnement et notamment ses articles L123-3 et R123-9 ;
- VU** le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 27 octobre 2015 ;
- VU** les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;
- VU** la décision de M. le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg en date du 4 juin 2025 désignant :
M. DEMOULIN Patrick, cadre retraité, en qualité de commissaire enquêteur,
et M. NIEDERGANG Jean-Claude, ingénieur principal - directeur de patrimoine retraité,
en qualité de commissaire enquêteur suppléant ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

Il sera procédé à une enquête publique, pour une durée de 32 jours à compter du 5 septembre 2025, sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Wickerschwihr, destiné à permettre :

- d'éviter une banalisation forte du village,
- de préserver ses atouts principaux et son cadre de vie.

ARTICLE 2

Cette enquête se déroulera du **5 septembre 2025 au 6 octobre 2025**.

ARTICLE 3

M. DEMOULIN Patrick, cadre retraité,
a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

M. NIEDERGANG Jean-Claude, ingénieur principal – directeur de patrimoine retraité,
a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

ARTICLE 4

Le siège de l'enquête est à la Mairie de Wickerschwihr.

ARTICLE 5

Les pièces du dossier (version papier), ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Wickerschwihr, 37 Grand-Rue, 68320 Wickerschwihr, pendant 32 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture, du 5 septembre 2025 au 6 octobre 2025.

Le dossier mis à l'enquête publique comprend :

- le dossier de modification n°1 du PLU de la commune de Wickerschwihr ;
- une note relatant les éléments de l'article R123-8 du code de l'environnement ;
- l'avis de la MRAe, datant du 13 février 2025, concluant à l'inutilité de procéder à une évaluation environnementale de la modification du n°1 du PLU ;
- la délibération du Conseil Municipal du 17 mars 2025, prenant la décision de suivre l'avis de la MRAe, et de ne pas soumettre à évaluation environnementale le projet de modification n°3 du PLU ;
- les avis des Personnes Publiques Associés.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier du projet de modification du plan local d'urbanisme à la mairie de Wickerschwihr, 37 Grand Rue, 68320 Wickerschwihr, et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, à la mairie de Wickerschwihr.

Les observations peuvent également être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante : **mairie@wickerschwih.fr**.

Le dossier d'enquête publique complet sera également consultable sur le site internet de la commune : <https://www.communedewickerschwih.fr>, pendant toute la durée de l'enquête du 5 septembre 2025 au 6 octobre 2025.

Un accès gratuit au dossier d'enquête est également assuré sur un poste informatique à la mairie de Wickerschwihr, aux mêmes dates et horaires d'accès que le dossier papier.

ARTICLE 6

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Wickerschwihr :

- **le vendredi 5 septembre 2025 de 8 h 00 à 10 h 00**
- **le mardi 23 septembre 2025 de 15 h 00 à 17 h 00**
- **le lundi 6 octobre 2025 de 16 h 00 à 18 h 00**

ARTICLE 7

A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 2, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur.

Il disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre à M. le Maire de la commune de Wickerschwihr le dossier d'enquête avec le rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées. Il en adressera une copie à M. le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, ainsi que sur le site internet de commune, pendant un an.

Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée par M. le Maire à la préfecture du Haut-Rhin, pour y être tenue à la disposition du public pendant un an.

ARTICLE 8

Le maître d'ouvrage de la modification n°1 du de Plan Local d'Urbanisme est la Commune de Wickerschwihr.

Toutes informations relatives à l'enquête publique peuvent être demandées par écrit à M. Richard Ley, Maire de Wickerschwihr, à la mairie à l'adresse suivante : Mairie de Wickerschwihr, 37 Grand Rue, 68320 Wickerschwihr.

ARTICLE 9

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête et ses modalités sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département, L'ALSACE et les Dernières Nouvelles d'Alsace.

Cet avis sera affiché à la mairie de Wickerschwihr. Il sera également publié sur le site internet de la commune.

ARTICLE 10

Au terme de l'enquête publique et de la remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n°1 du PLU de Wickerschwihr.

ARTICLE 11

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- M. Le Préfet du Département du Haut-Rhin,
- A Messieurs les commissaires-enquêteurs

Pour exécution, chacun en ce qui le concerne.

Fait à Wickerschwihr, le 12 juin 2025
Le Maire,
Richard LEY

